

# POLITIQUE DE TOURISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

SOCIÉTÉ DU RÉSEAU ÉCONOMUSÉE®

---



# 01

## MISE EN CONTEXTE

La SRÉ vise à se positionner comme organisation internationale créatrice de concepts touristiques leaders en matière de développement et de tourisme durables. Pour ce faire, elle a élaboré une politique de tourisme et de développement durables.

Par l'adoption de cette politique, la SRÉ s'engage concrètement, tant dans sa gestion interne que dans son offre de services, à atteindre les objectifs suivants :

- mettre en place des actions et des processus concrets en matière de développement durable;
- accompagner ses membres dans l'implantation d'actions concrètes en matière de tourisme et de développement durables dans leur entreprise;
- positionner ses membres favorablement auprès des réceptifs, des voyageurs et des touristes à la recherche d'entreprises engagées dans un tourisme durable.

### MISSION

Dynamique, au Québec comme à l'international, la SRÉ accompagne les membres et les organisations pour préserver, mettre en valeur et transmettre in situ aux visiteurs leur passion et leur savoir-faire traditionnel et contemporain, inspiré du bagage identitaire et patrimonial, contribuant à occuper de façon active les territoires et à développer de façon durable les régions.

### VISION

La SRÉ vise à être reconnue à l'international comme organisation leader en matière de tourisme et développement durables dont le positionnement contribue à susciter l'intérêt vers ses membres comme un produit touristique.

### VALEURS

- Respect, écoute et courtoisie
- Intégrité, équité et fierté
- Qualité et expertise
- Entraide, solidarité et coopération
- Tradition, patrimoine et authenticité
- Développement local et écoresponsabilité
- Préservation, perpétuation et promotion du savoir-faire

# 02

## CADRES DE RÉFÉRENCE

La SRÉ souhaite arrimer ses actions ainsi que celles de ses membres avec les grands engagements mondiaux et provinciaux reconnus, afin de faire atterrir les enjeux globaux à une échelle locale, et ce, dans un souci de cohérence, de transparence et de responsabilité sociale et environnementale.

Pour ce faire, trois cadres de référence, à différents niveaux d'application, sont à la base des réflexions de cette démarche stratégique de développement durable, et de ses engagements, qui sont les suivants :

### 1. 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

L'ONU a établi les objectifs de développement durable pour définir les priorités et aspirations mondiales pour 2030 et demander une action à l'échelle mondiale, que ce soit de la part des gouvernements, des entreprises ou de la société civile elle-même, afin de créer une vie digne pour tous dans un environnement sain. La SRÉ, en réponse à cet appel, se met en action pour sensibiliser, motiver et guider ses parties prenantes dans l'adoption de pratiques durables. En plus, en accompagnant depuis 30 ans ses membres, la SRÉ reconnaît leur importance comme acteurs du développement durable et pour qui la matière première ainsi que le transfert des savoir-faire et des métiers traditionnels sont au cœur de leurs préoccupations.

### 2. Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025 du MTO du Québec

La SRÉ souhaite contribuer à la mise en œuvre du plan d'action du MTO en sensibilisant et en accompagnant ses membres dans l'implantation de pratiques durables. En faisant cela, elle soutient le développement et la structuration d'une offre touristique collaborative et contributrice à des effets économiques, sociaux et environnementaux positifs au sein des communautés.

### 3. Normes de certification de tourisme durable reconnues à l'échelle internationale

Les normes de certification reconnues à l'échelle mondiale sont une tentative de parvenir à un consensus sur le tourisme durable. Elles s'avèrent être des outils importants que la SRÉ utilise pour améliorer ses pratiques et celles de ses membres en tourisme et développement durables. Cela représente un important différentiel de qualité aux yeux des parties prenantes, de plus en plus conscientes.

# 03

## CHAMP D'APPLICATION

La SRÉ s'engage à appliquer la présente Politique de tourisme et de développement durables à l'ensemble de ses activités, opérations et décisions.

Ainsi, la SRÉ s'engage à agir en cohérence avec les grandes lignes directrices stipulées dans ces cadres de référence internationaux et provinciaux, et ce, à travers l'ensemble de ses actions. Elle mettra tout en son pouvoir pour partager la démarche de développement durable entreprise auprès de ses parties prenantes internes et externes. Tout nouveau développement et tout nouveau projet seront également soumis à la présente Politique.

### ENGAGEMENTS DE LA SRÉ

Dans le respect des lois, des politiques, des règlements et en fonction des ressources financières et humaines disponibles, les orientations stratégiques de la présente Politique de tourisme et de développement durables de la SRÉ guident, dans une perspective d'amélioration continue, ses activités tant à l'interne qu'à l'externe, suivant ainsi les orientations de développement durable ci-dessous :

1. Agir de façon proactive afin de réduire les risques et répondre aux besoins, intérêts et préoccupations des parties prenantes.
2. Incarner un positionnement organisationnel fort, axé sur la responsabilité sociale, la transparence, l'équité et l'engagement.
3. Intégrer formellement le développement durable dans les outils de gestion, les processus d'aide à la décision et les instruments financiers.
4. Développer une culture d'amélioration continue et favoriser la polyvalence au sein de l'équipe.
5. Favoriser la participation de tous et mobiliser l'équipe autour de la mission de la SRÉ.
6. Prêcher par l'exemplarité en testant et en mettant en œuvre les pratiques les plus responsables en matière de gestion environnementale.
7. Favoriser un développement et une croissance responsable chez les membres.
8. Accompagner les membres dans la mise en œuvre de pratiques de tourisme et de développement durables.
9. Promouvoir l'inclusion et l'accès aux personnes à capacité physique restreinte à l'activité touristique.

# 04

## MISE EN ŒUVRE

La SRÉ assure la mise en œuvre de la présente Politique de tourisme et de développement durables en :

- Mettant en place un comité de développement durable qui se réunira minimalement 4 fois par année ainsi qu'un comité consultatif composé de membres et d'experts;
- Diffusant la présente Politique (ou une version résumée) tant à l'interne qu'à l'externe (à ses membres et partenaires);
- Assurant une cohérence et une intégration harmonieuse avec la planification stratégique de la SRÉ;
- Intégrant les orientations de la présente Politique dans les plans d'action annuels de l'organisation;
- Se dotant d'un plan stratégique de tourisme et développement durables comprenant des outils de suivis et des indicateurs précis;
- Se dotant d'outils de suivi et de pilotage de la démarche de développement durable incluant des indicateurs précis;
- Promouvant l'importance que revêt la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies auprès de nos membres;
- En allant chercher l'adhésion des membres afin qu'ils s'engagent eux aussi à contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durables des Nations Unies par l'entremise d'un accord signé;
- Révisant la présente Politique tous les trois ans ou lorsque cela est pertinent.

# 05

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS

---

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SRÉ

- Adopte et assure la mise à jour de la Politique;
- Assure la diffusion des engagements et réalisations en développement durable dans le rapport annuel de la SRÉ.

### DIRECTION

- S'assure du respect de la Politique de tourisme et de développement durables par la mise en place des outils et processus.
- Présente un bilan annuel de l'atteinte des objectifs du plan stratégique de tourisme et développement durables 2022-2025.

### COMITÉ CONSULTATIF DE MEMBRES ET D'EXPERTS

- Apporter son expertise en matière de développement durable.

### COMITÉ INTERNE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Élabore un plan d'action avec des indicateurs permettant de mesurer l'efficacité et l'atteinte des objectifs de la Politique;
- Sensibilise les employés à l'importance d'atteindre les objectifs du plan d'action qui découlent de la Politique;
- Élabore et propose des modifications à la Politique dans un but d'amélioration continue.

Il revient à M. Carl-Éric Guertin, directeur général de la SRÉ, de piloter la démarche de développement durable et d'adopter, avec la présidence du conseil d'administration, la présente Politique.

### ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente Politique entre en vigueur lors de son adoption par le conseil d'administration, le 16 novembre 2022.

*Carl-Éric Guertin*

**M. Carl-Éric Guertin**  
Directeur général

*Émilie Gaudreault*

**Mme Émilie Gaudreault**  
Présidente du conseil d'administration

